

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de **JM KARTING SA**, avenue Herbert Hoover 20 à 1332 Rixensart

En vue d'obtenir un permis d'environnement relatif au maintien en activité de la piste de karting indoor du karting de Floreffe rue Saint-Gobain 1 à Franière sur les parcelles 2 A 237 C 5, 237 A 6 et 237 D 6.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **22/07 jusqu'au 14/09/2026**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
17/07/2026	22/07/2026	Administration communale de Floreffe Rue Emile-Romedenne 11 5150 Floreffe Le 15/09/2026 à 09h00	Collège communal de Floreffe Rue Emile-Romedenne 11 5150 Floreffe environnement@floreffe.be

Le dossier de demande de permis et l'étude d'incidences sur l'environnement peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête pendant les heures de service : Service Environnement, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe, chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00, les samedis matin ou en soirée jusque 20h sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance au 081/44.71.18 ou environnement@floreffe.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

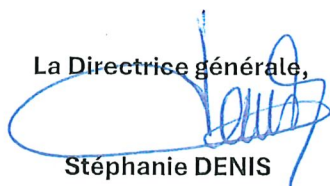
- du demandeur : JMKarting SA, avenue Franklin Roosevelt 104 b 13 à 1330 Rixensart admin@jmkarting.com
- du conseiller en environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet
- du fonctionnaire technique à savoir : SPW - Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Monsieur Giuseppe MONACHINO, Avenue Reine Astrid 39 – 5000 Namur (dossier n° 10225157)

L'enquête publique est suspendue du 16 juillet au 15 août.

Le Collège communal de la commune de Floreffe est compétent pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Fait à Floreffe le 16 juillet 2026,

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,

Philippe VAUTARD